



PrevPrécédentNewsletter #111 - Support Ukraine and Women day

SuivantNewsletter #112 - Increases/bonuses, payslip, housing, new CSE login and teleworking surveyNext

Accueil
Newsletters

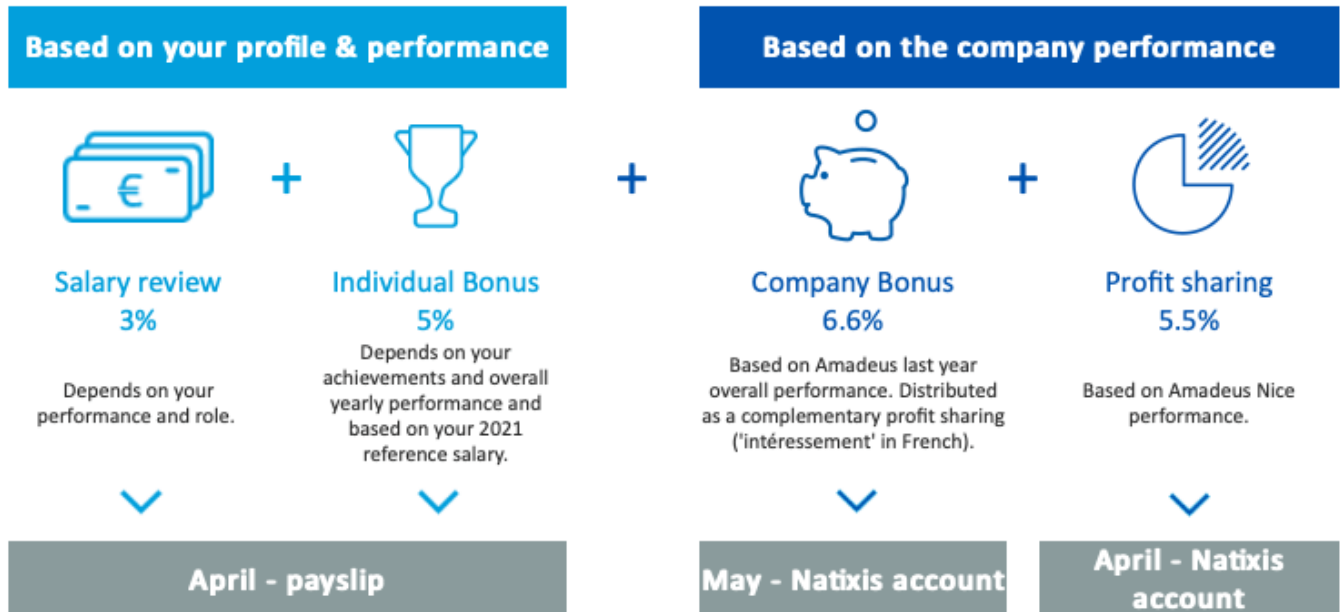
Newsletter #112 - Augmentations/bonus, bulletin de paie, logement, identification CSE et enquête télétravail

6 April 2022



Augmentations, bonus, intéressements et participation

Ce mois d'Avril est le mois où vous verrez apparaître sur votre bulletin de paie l'augmentation et le bonus individuel



L'augmentation, dont la moyenne annoncée est de 3%, varie en fonction du poste et du marché.
 Le bonus individuel est calculé par rapport à votre performance de l'année 2021. La moyenne est de 5% pour une notation « WE - Within Expectations ».

En cas de surperformance « EE - Exceeding Expectations » ou « OP - Outstanding Performance » pour les Global Grade 11 (ex-level 8) ou plus, un bonus complémentaire est octroyé.

Deux possibilités s'offrent à vous :

- Placement en actions Amadeus (+10% sans charges). En savoir plus avec le simulateur.
- En paiement immédiat (avec charges et impôt sur le revenu).

La participation est de 5,5% pour tous, placée dans le PEE, bloquée sur 5 ans et géré par Natixis (sans charges ni impôt sur le revenu).

Le mois de Mai sera le mois du versement des intéressements :

- Le bonus compagnie est de 6,6% pour tous.
- Le complément d'intéressement de 1000 € Brut pour tous (confirmé lors du CSE du 25 Mars), pour compenser le coût du carburant.

Deux possibilités s'offrent à vous :

Les débloquer et les récupérer immédiatement soumis à charges et l'impôt sur le revenu.
Placement sur le PEE.



Comprendre votre bulletin de paie et vos retenues salariales

Depuis janvier 2022 et la mise en place de Workday, la présentation de nos bulletins de paie a changé. Voici quelques explications afin de trouver les informations utiles.

Votre profil

Votre « Prime de vacances » liées aux Indemnité Congé Payés – ICP, c'est-à-dire 10% du « Paiement CP acquis »

Autres primes « on call », « prime de brevet » etc...

Bonus individuel (versé uniquement en Avril)

Votre « Avantage en nature surcomplémentaire » charge patronale de la mutuelle surcomplémentaire, aujourd'hui cela représente 1,85 €

Ce montant « Salaire total brut » sert de base au calcul des cotisations salariales et patronales.

Vos cotisations salariales

Elles se trouvent dans la colonne « Part salariale » (incluant le « taux » et « montant ») et elles sont liées à :

« Santé »

Santé				
Mutuelle		1,67	- 57,25	- 69,93
Mutuelle surcomplémentaire		0,066	- 2,26	- 1,85
Prévoyance TA		0,465		
Prévoyance TB		0,60		
Sécurité sociale-Maladie Maternité Invalidité Décès				
Accidents du travail - Maladies professionnelles				

« Mutuelle » assurance complémentaire santé, gérée par Willis Towers Watson ex-Gras Savoye, quel que soit votre salaire, un montant fixe de 57.25 € (45% du coût global / 55% Amadeus) pour tout le foyer,

« Mutuelle surcomplémentaire » quel que soit votre salaire, un montant fixe de 2.26 € (55% du cout global/ 45% Amadeus) pour tout le foyer.

« Prévoyance TA » et « Prévoyance TB » gérée par Malakoff, une participation de 50% en fonction des tranches de la sécurité sociale

« Retraite »

Retraite				
Sécurité sociale plafonnée		6,90		
Sécurité sociale déplafonnée		0,40		
Complémentaire tranche 1		4,01		
Complémentaire tranche 2		9,72		
CET tranche 1 + 2		0,14		
Retraite supplémentaire T1		0,90		
Retraite supplémentaire T2		3,20		

« Sécurité Sociale plafonnée » et « Sécurité Sociale déplafonnée »

« Complémentaire tranche 1 » et « Complémentaire tranche 2 » retraite complémentaire de la caisse AGIRC-ARRCO

« CET tranche 1 + 2 » CET-Contribution d'Equilibre Technique pour tout salaire supérieure au plafond sécurité sociale.

« Retraite supplémentaire T1 », « Retraite supplémentaire T2 » et « Retraite supplémentaire T3 » retraite privée dite Article 83, gérée par SOCEGAP. Participation à hauteur de 50% salarié/Amadeus.

Autres :

Assurance chômage			
APEC		0,024	
Chômage			
Autres contributions dues par l'employeur			
CSG déductible de l'impôt sur le revenu		6,80	
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu		2,90	

« Assurance Chômage: APEC » (Agence Pour l'Emploi des Cadres)

Participation à l'assurance chômage des cadres

« Autres contributions dues par l'employeur » divers lignes sur les CSG et CSG/CRDS

En savoir plus sur les cotisations salariales

Les charges Patronales se trouvent dans la dernière colonne « Part patronale » avec un « montant ». Elles sont liées à la « Santé », aux « Accidents du travail – Maladies professionnelles », la « Retraite », à l'« Assurance Chômage » et « Autres contributions dues par l'employeur »

La dernière partie (après la ligne bleu « TOTAL DES CONTRIBUTIONS ET COTISATIONS») dépend de :

« Indemnité transport zone 1 » ou « Indemnité transport zone 2 » ou « Indemnité transport ... »

Type de transport : Bus, Auto, etc...

Si Zone 2 : NE PAS OUBLIER de déclarer « car allowance » lors de votre déclaration de présence

En savoir plus : Transportation allowance, Transportation allowance - Bel Air, Transportation allowance - Mainsite

« Indemnité télétravail » En savoir plus

« Réintégration CSG CRDS abondement PEE »

« Déduction SMP » Share Match Plan

« Reprise avantage en nature surcomplémentaire » montant mis dans le brut pour le calcul des charges salariale

Résumés

en bas de chaque page du bulletin de paie

« Congés » « Acquis », « Pris » et « Solde » de vos Congés Payés et vos RTTs
« CP Acquis » de Juin N-2 à Mai N-1, 30 jours par an et à prendre avant Mai N

« CP Ancienneté » +1 jour tous les 5 ans, 6 jours maximum. Crédité à la fin du mois de la date d'ancienneté.

« CP En cours » de Juin N-1 à Mai N à prendre avant Mai N+1

« RTT » de Juin N-2 à Mai N-1 afin d’avoir 216 jours travaillés sur cette période. Crédités Juin N-1 et à prendre avant Août N. Pour information 9,5 RTTs vont être crédités en juin 2022.

Les Montants

	Brut	Plafond SS	Net Fiscal	PAS	Retraite Suppl.
Période	4 240,00	11 400,00	3 480,00	1 000,00	1 400,00
Année	51 680,00	136 800,00	15 840,00	12 000,00	16 800,00

« Brut », « Plafond SS » Sécurité Sociale, « Net fiscal », « PAS » Prélèvement À la Source pour les impôts sur le revenu et « Retraite Suppl. » art. 83 pour la « Période » mensuelle et pour l’« Année » : cumul annuel depuis le 1er janvier de l’année en cours

[En savoir plus sur votre bulletin de paie Amadeus](#)



Commission logement

Une réunion de la Commission logement a eu lieu le 10 Mars dernier. A cette occasion, Nathalie Le Bris a présenté “Action logement” ainsi que le nouveau site web.

Points de contact d'Action logement :

Accession à la propriété : Elisabeth Schlosser

Conseil en financement : Olivier Perugini (aide à la constitution du dossier et l'orientation vers des services bancaires pour les prêts).

Les principaux axes d'Action logement :

Aide au logement :

Achat : Conseil, financement et offre de logements. Prêt de 40000€ à 0,5% sur 25 ans (achat d'une résidence principale dans le neuf, en accession sociale ou logement ancien HLM). Possibilité d'obtenir 10000€ supplémentaire en fonction des ressources.

Location : Offre de logement social ou intermédiaire, financement de dépôt de garantie ou en étant garant auprès de votre propriétaire.

Financement des travaux :

Rénovation énergétique : Prêt de 10000 € à 1% sur 10 ans

Agrandissement du logement : Prêt de 20000 € à 0,5% sur 20 ans

Investir utile pour les propriétaires bailleurs :

Mise en relation simplifiée et proposition de candidats salariés labellisés.

Garantie 100% gratuite pour sécuriser les revenus locatifs.

Aide pour les jeunes :

Offre de logement temporaires.

L'avance LOCA-PASS : 1200 € pour financer le dépôt de garantie.

La garantie VISALE : un garant 100% gratuit.

L'aide mon job Mon logement : 1000 € pour accompagner l'installation.

Faire face à la difficulté financière :

Accompagnement personnalisé concernant l'accès ou maintien dans un logement.

Vous avez un projet logement ? N'hésitez pas à contacter les experts, ils sont là pour vous aider !

[Elisabeth Schlosser](#)

[Olivier Perugini](#)

Voici le calendrier des permanences Action Logement Amadeus pour 2022. Reste à définir quand les permanences physiques pourront reprendre.

PERMANENCES AMADEUS POUR 2022

CONSEIL EN FINANCEMENT &
INVESTIR UTILE

LOUER, FAIRE DES TRAVAUX, BOUGER,
SURMONTER DES DIFFICULTÉS
(Y COMPRIS ALTERNANT)

2 permanences par mois entre 9h30 et 17h00

- 11 et 27 janvier
- 24 février
- 8 et 24 mars
- 7 et 26 avril
- 10 et 24 mai
- 9 et 30 juin
- 12 et 26 juillet
- 8 et 27 septembre
- 13 octobre
- 8 et 24 novembre
- 6 et 20 décembre

Les collaborateurs intéressés envoient par mail aux 2 conseillers une demande de rendez vous quelques jours avant la date de permanence :

elisabeth.schlosser@actionlogement.fr

olivier.perugini@actionlogement.fr

Pour le premier semestre 2022

1 permanence par mois de 09h30 à 12h00 et de 13h30 à 15h30
TELEPHONIQUE ou TEAMS (Créneau : 30 min)

- Mardi 18 janvier
- Mardi 22 février
- Mardi 22 mars
- Jeudi 28 avril
- Mardi 17 mai
- Mardi 21 juin

Les collaborateurs intéressés envoient par mail aux 2 conseillers une demande de rendez vous quelques jours avant la date de permanence :

khaoula.oulalit@actionlogement.fr

nathalie.lebris@actionlogement.fr



Site internet CSE : nouvel identifiant

Depuis le 23 Mars, pour continuer à bénéficier des avantages du CSE, sachez que votre « Employee ID Workday » (8 chiffres) est le nouvel identifiant du CSE web site.

Vous pouvez le retrouver:

En haut à droite sur votre bulletin de paie (en gris et italique, juste sous la pagination).

Page 1 / 1

amadeus

BULLETIN DE PAIE

Période du	01/03/2022	au	31/03/2022
Paiement le	30/03/2022	par	Virement automatique

SIRET 34449625200026 APE 6202A
Convention collective Syntec

Amadeus S.A.S. (Nice)
485 Route du Pin Montard
Sophia Antipolis Cedex BP69
06410 Biot

N° de sécurité sociale
Date d'embauche
Emploi
Catégorie retraite
Catégorie professionnelle
Position
Coefficient
Horaire

Dans Workday, cliquer sur l'icône de profil (en haut à droite) > View Profile.

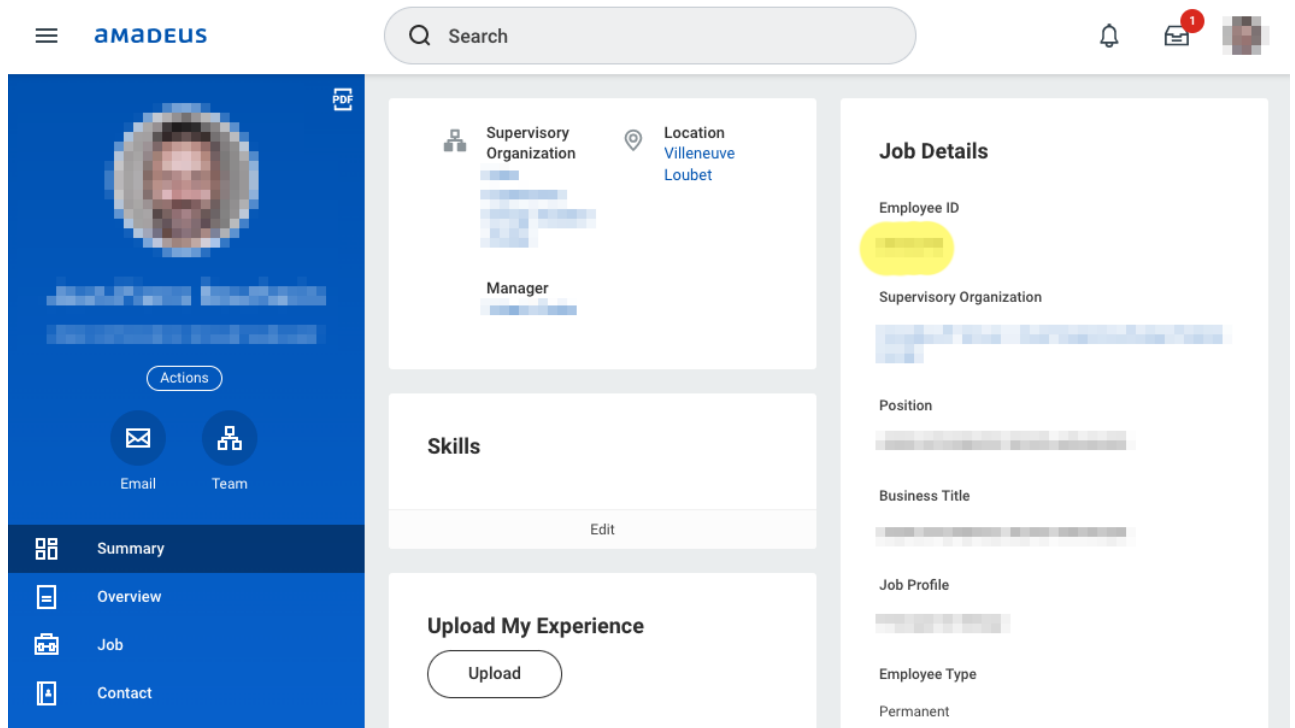
🔔 📧 👤

View Profile

🏠 Home

👤 My Account >

Votre identifiant apparaît dans la rubrique "Job Details" sur la droite de l'écran.



Le mot de passe reste inchangé.
Vous devez accepter de nouveau les conditions générales d'utilisation.

Pas de changement de login pour les préretraités ou les retraités.

Exemple:

Votre ancien "Employee ID" et login CSE était YYYYY.
Aujourd'hui, votre "Employee ID" et login CSE est 0000XXXX.

Authentication

Your login is your 8 characters workday employee number except for (RCC-RETIREMENT keep the old number)



 Connexion

[Mot de passe oublié ?](#)



Enquête nationale CFDT-F3C-COVID : Nouvelles organisations du travail, quels impacts ?

La crise du COVID a fortement percuté le monde du travail. On pense bien évidemment à la généralisation du télétravail pour certaines catégories de personnel, mais pas seulement.

La crise sanitaire a pu aussi se traduire par des changements organisationnels ou de conditions de travail pour l'ensemble des salariés (horaires, organisation des espaces de travail, accès à la formation, relations avec le collectif de travail...).

Cette enquête ouverte à tous vise à effectuer un premier bilan.

Nous comptons sur vous et vous remercions pour votre participation.

[Je donne mon avis !](#)